



SELVANS

Arbre & Forêt,
la valeur durable de votre patrimoine

PROPRIETE DE M. GOYARD

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-359 / COMMUNE DE VIRY (71)

Vente d'une coupe d'extraction de chêne
Les arbres à exploiter sont numérotés de 1 à 50
Superficie de la coupe : 2,20 ha
Parcelles : D 82 - 123
Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	50	55	60	65	70	75	80	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne	2	4	15	17	5	4	3	50	113,38 m ³	2,27 m ³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 78 52 66 04

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers ne font pas partie du lot
Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023
Distance moyenne de débardage : 600 mètres
Place de dépôt : le long de la route (sous réserve d'autorisation)

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

